



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 9 avril 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 mars 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 3), M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 37 incluse), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à compter de la question n° 3), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 3), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 3 jusqu'à la question n° 34 incluse), M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT (à compter de la question n° 3), Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Claudine CAULET.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 38), M. Emile BRIOT, Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Christophe LIME, Mme Françoise PRESSE (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 2 incluse et à compter de la question n° 35), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 3), Mme Anne VIGNOT (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Emile BRIOT à Mme Elsa MAILLOT, Mme Myriam EL-YASSA à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, Mme Françoise PRESSE à M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Rosa REBRAB à Mme Carine MICHEL, Mme Karima ROCHDI à M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question n° 2 incluse et à compter de la question n° 35), M. Rémi STHAL à M. Pascal CURIE, Mme Ilva SUGNY à M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 3), Mme Anne VIGNOT à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 21 - Partenariat entre la Direction Hygiène-Santé de la Ville de Besançon et l'Institut Supérieur des Beaux-Arts (ISBA) pour la création et la réalisation d'affiches et de cartes postales sur des thématiques de santé publique

**Partenariat entre la Direction Hygiène-Santé de la Ville de Besançon
et l'Institut Supérieur des Beaux-Arts (ISBA)
pour la création et la réalisation d'affiches et de
cartes postales sur des thématiques de santé publique**

Rapporteur : M. l'Adjoint DEVESA

	Date	Avis
Commission n° 2	30/03/2018	Favorable unanime

Dans le cadre de sa mission de promotion de la santé et dans le prolongement du partenariat initial qui a abouti, en 2016, à la création d'une œuvre d'art «un buste» sur la préciosité du corps, réalisée par Marie-Cécile CASIER, la Direction Hygiène-Santé de la Ville de Besançon et l'Institut Supérieur des Beaux-Arts (ISBA) se sont rapprochés en vue d'un nouveau partenariat visant à confier la création et la réalisation d'affiches et de cartes postales sur des thèmes de santé publique aux étudiants volontaires de 2^{ème} année en arts graphiques de l'Institut.

La promotion de la santé telle que définie par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) est le processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé et d'améliorer celle-ci. Elle est une des composantes importantes de la santé publique.

Dans le cadre des actions menées par la Ville de Besançon pour la promotion de la santé, il est proposé de communiquer sur des problématiques de santé publique, à partir d'affiches et de cartes postales.

L'affiche ou les affiches et les cartes postales doivent entrer en résonance avec au moins une des quatre problématiques de santé suivantes :

- la nécessité d'une nutrition équilibrée et de l'activité physique (problème de surpoids, anorexie entre autres, prévention des maladies chroniques...),
- le respect de l'autre dans son genre et sa sexualité (violence faite aux femmes par exemple),
- la lutte contre les addictions : jeu, tabac, alcool,
- la valorisation du don du sang : plaquette, organe.

Forts de l'expérience apportée par un premier partenariat sur le thème de la préciosité du corps, qui a abouti en 2016 à la création par Marie-Cécile CASIER d'une œuvre d'art «un buste», la Direction Hygiène-Santé de la Ville de Besançon et l'ISBA se sont rapprochés en vue d'un nouveau partenariat visant à mettre en œuvre ce projet et confier la création et la réalisation d'affiches et cartes postales.

Une commission de sélection du projet composée de personnes qualifiées s'est réunie le 30 mars 2018.

15 projets artistiques ont été présentés.

Le projet commun de Lois RENOUE et Anouk JEANNINGROS illustrant le thème de la préciosité de la peau a été retenu à l'unanimité.

Ce partenariat fera l'objet d'une convention tripartite entre la Ville de Besançon, l'ISBA et l'Etudiant dont le projet aura été retenu.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur le projet de convention tripartite entre l'ISBA, la Ville de Besançon et les Etudiants,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer cette convention.

M. BONTEMPS, M. DUMONT, M. SCHAUSS, Mme BARATI-AYMONIER, Mme LEMERCIER, M. BONNET, M. CURIE (2), Mme EL YASSA, M. POULIN, M. CHALNOT, M. DELBENDE et Mme FAIVRE-PETITJEAN, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Louis FOUSSERET.



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 13